



EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 3 JUILLET 2023 à 8h30

Date de convocation : 27 juin 2023

Délibération
N°B2023_53

Membres en exercice :	21
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAUX Sylvie

PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

EXCUSES : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES AVEC PROCURATION : HERNANDEZ Joël, MALQUIER Bertrand, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc

Nomenclature Etat : Finances locales – Subventions

OBJET : FINANCES- Demande de subvention au titre du Fonds Vert et au titre de la DSIL pour l'opération « Rénovation de l'éclairage public dans la ZAE La Coupe à Narbonne» - Modification du plan de financement

La zone d'activité de La Coupe se situe au sud de la commune de Narbonne, le long de l'axe Narbonne –Perpignan. Cette zone d'activité, créée dans les années 90, il y a plus de 30 ans, est la plus importante zone d'activité gérée par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne. Sur une superficie de 90 ha, elle accueille 345 entreprises multi activités, avec de nombreux commerces et enseignes.

La zone de La Coupe est composée de 9 km de voirie et de 289 points lumineux.

Les points lumineux de la zone de La Coupe représentent 25% du parc lumineux du Grand Narbonne (1200 points lumineux référencés sur l'ensemble des zones d'activité du Grand Narbonne).

Les points lumineux de cette zone d'activité sont composés :

- de mâts cylindro-coniques en acier galvanisé de hauteur 10 et 12 ml
- de lanternes de type « Comète » de chez « Philips » équipé de source lumineuse Sodium de puissance variable entre 100 W et 250 W, placé en top sur le mât.

Le niveau d'éclairage de cette zone d'activité est actuellement de l'ordre de 25 lux moyen soit nettement sur-éclairé par rapport aux nouvelles recommandations européennes.

L'âge du dispositif d'éclairage public est d'une trentaine d'années et n'a fait l'objet d'aucuns travaux de rénovation depuis.

Ces points lumineux sont gérés depuis 4 armoires de commande elles-mêmes composées de programmeurs.

Les candélabres projetés seront composés d'un mât acier cylindro-conique de hauteur 8 m et d'une crosse de portée 1 m avec une inclinaison de 5° pour mieux répartir le flux lumineux de la lanterne sur l'emprise de la voirie. L'ensemble sera en acier galvanisé de couleur gris sablé S 2900.

Les candélabres seront équipés de lanternes en fonte d'aluminium injecté, fermée à verre plat, IP 66 et de classe II de couleur Gris sablé 2900. Les lanternes seront équipées de bloc LED de puissance comprise entre 45 W et 150 W suivant les zones à éclairer et d'une température de couleur maximale de 2 700 K.

La durée de vie des équipements de lanterne sera de 100 000 heures soit supérieure à 75 000 heures de fonctionnement.

La rénovation du dispositif d'éclairage public dans la zone d'activités de La Coupe à Narbonne permettra d'économiser :

- Avec dispositif d'abaissement de tension : 23 000 € TTC/ an ou 179 Méga Watt soit 71 % par an.
- Avec une extinction de 22h à 6h : 27 000 € TTC/ an ou 203 Méga Watt soit 80 % par an.
- Le coût global d'investissement pour le remplacement des candélabres de la zone de La Coupe est de 1 294 375,10 €HT soit (1 553 250,12 €TTC) et se décompose de la manière suivante :

o Lanternes :	409 242,79 € HT
o Candélabres :	392 455,64 € HT
o Dispositif de télégestion « intelligent » :	144 500 .00 € HT
o Divers (câble, protection, massifs, installation chantier) :	348 176,67 € HT

Le coût de la première tranche est estimé à 268 143.05 euros pour 59 luminaires remplacés.

Le plan de financement prévisionnel est corrigé comme suit :

- Etat- Fonds Vert Axe 1 :
 - o 25 000 € (50% sur plafond de travaux à 50 000 euros)
- Etat DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) :
 - o 67 035.76 € (25% sur dépenses totales)
- Total subvention : 92 035.76 euros (34%)
- Autofinancement Grand Narbonne : 176 107.29 euros (65%)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une d'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert et au titre de la DSIL pour une première tranche de travaux de l'opération « Rénovation de l'éclairage public dans la ZAE La Coupe à Narbonne» pour un montant de 268 143.05 €,
- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

